

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 983026 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir, dans les domaines de la sociologie des médias et des communications et de la sociologie des rapports sociaux, les éléments conceptuels nécessaires à l'exercice de la profession de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'appréhender des outils d'analyse des phénomènes de société ;
- ◆ de s'initier aux médias et aux technologies de l'information et de la communication comme outils de travail d'accompagnement psycho-éducatif et de mener une réflexion critique sur leur utilisation ;
- ◆ de développer une réflexion basée sur la législation organisant la neutralité inhérente à l'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Sciences humaines et sociales », code 983018 U36D1 classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques de phénomènes de société donnés pour proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif adaptées ;
- ◆ de définir et d'illustrer des concepts, processus et principes relatifs aux cours de sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement psycho-éducatif au regard de la sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ◆ de proposer et de justifier le recours à des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'accompagnement psycho-éducatif.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de :

4.1. Analyse des phénomènes de société

au travers de documents scientifiques relevant de disciplines différentes et sur base de situations professionnelles,

- ◆ d'identifier, d'illustrer et de définir des phénomènes de société contemporains touchant l'accompagnement psycho-éducatif de bénéficiaires (l'exclusion sociale, le développement local et communautaire, la multi-culturalité, les phénomènes urbains, les comportements à risque, les formes de violence, la marginalité, les réseaux sociaux, les migrations, la pauvreté, la précarité, ...) ;
- ◆ d'analyser certains de ces phénomènes de société, leur processus d'émergence et d'identifier leur impact sur l'accompagnement psycho-éducatif de bénéficiaires sur base d'une approche documentaire et méthodologique (grilles, référentiels, schémas, ...) ;

- ◆ de proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif tenant compte de l'analyse des phénomènes concernés.

4.2. Neutralité

au départ notamment des grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne,

- ◆ de comparer et distinguer les textes législatifs (dont les décrets des 31 mars 1994 et 17 décembre 2003) relatifs à la neutralité dans les enseignements organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- ◆ de définir et d'expliquer les notions liées à la neutralité telles que neutralité active, citoyenneté, sphère privée versus publique, laïcité, tolérance, ... ;
- ◆ d'analyser les implications de la neutralité en tant que phénomènes de société, en envisageant leur processus d'émergence et leur impact sur l'accompagnement psycho-éducatif des bénéficiaires ;
- ◆ d'expliciter ce qui, dans les textes fondateurs belges et européens, établit les fondements de la neutralité et donc de la séparation des églises et de l'Etat ;
- ◆ d'appliquer les méthodologies issues de la critique historique et événementielle à l'analyse de phénomènes tels qu'intégrisme, révisionnisme, négationnisme, sectes, formes de discrimination, ... ;
- ◆ d'énumérer, de décrire et de comparer les religions pratiquées en Europe et leur influence sur la vie quotidienne (fêtes, traditions, racines, ...) ;
- ◆ d'analyser des situations qui mettent en jeu la neutralité de l'enseignement.

4.3. Sociologie des médias et des communications

- ◆ de définir les concepts et délimiter le champ d'action de la sociologie des médias et des communications et leur utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de relater les grandes étapes de l'histoire des médias et d'analyser leurs rôles et fonctions dans une société démocratique ;
- ◆ de réaliser une analyse critique de la société sous l'angle des processus de l'information et de la communication afin d'identifier les logiques de pouvoir (liens avec le consumérisme, place accordée au citoyen, ...) et de déterminer leur impact sur le développement de l'individu (ses comportements et modes de pensée) et sur les rapports sociaux ;

au départ de problématiques rencontrées dans la profession d'éducateur spécialisé,

- ◆ de déterminer les moyens médiatiques ou technologiques appropriés à une action éducative, un objectif éducatif, à un public spécifique, ... ;
- ◆ d'élaborer et présenter un outil de diffusion de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées par les éducateurs spécialisés (affiches, médias sociaux, ...) ;
- ◆ d'utiliser des outils et d'exploiter des technologies de l'information et de la communication pouvant servir de support au développement et à l'expression des personnes auprès desquelles il exerce une responsabilité éducative ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur l'utilisation des médias et des technologies de l'information et de la communication dans l'exercice de sa profession.

4.4. Sociologie des relations interculturelles

- ◆ de définir et distinguer des concepts relatifs aux modèles culturels et interculturels ;
- ◆ d'identifier les références identitaires conscientes et inconscientes qui déterminent l'appartenance culturelle de l'individu ;
- ◆ d'analyser et prendre en compte les systèmes de valeurs présents et leurs variables en comparant culture individualiste et communautaire ;
- ◆ de clarifier son propre cadre de référence et de s'en décentrer en expérimentant une démarche de décodage interculturelle s'appuyant sur l'incidence critique présente dans le contexte de la pratique d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser et prendre en compte les aspects idéologiques des relations interculturelles, de pluralisme culturel, d'intégration/d'inclusion et des principes de neutralité qui sous-tendent les logiques d'intervention professionnelle ;
- ◆ de développer une intervention psycho-éducatrice adéquate en tenant compte des modèles culturels de pensée et d'action du pays d'accueil et des références culturelles des personnes accueillies ;
- ◆ de développer une réflexion permettant de concilier des valeurs sociales issues de modèles culturels différents.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Sociologie des médias et des communications », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Analyse des phénomènes de société	CT	B	20
Neutralité	CT	B	24
Sociologie des médias et des communications	CT	F	28
Sociologie des relations interculturelles	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110